

COMPTE – RENDU de la Réunion du 27 Septembre 2022

Date de convocation : 20 Septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept du mois de septembre à vingt heures trente minutes, Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au siège du Syndicat Intercommunal des Eaux de Foissac, sous la présidence de Monsieur Serge MASBOU.

Délégués présents : M. Serge MASBOU, le président, Mme Anne TREBOSC, 2^{ème} Vice-présidente, Mme Marie Josée DOUCET, M. Sébastien ISSALIS, M. Eric CABRIT, Mme Catherine BOUCHETOU, M. Eric COURNEDE, M. Olivier DELANGE, M. Claude JOULIE, M. Christian SAINT-AFFRE, M. Isabelle PAYROT, Mme Séverine RAYNAL, M. Claude MIQUEL, M. Thierry CAPELLE, M. Christian GINIER et Mme Huguette ROQUES

Absent(s) excusé(s) : M. Hervé TASTAYRE, 1^{er} Vice-président, M. Yves VILLE, M BARENTIN Daniel, M. Emmanuel DESTRUDEL, M RODEGHIERO Christophe, M GRES Olivier, M Mme Myriam DEMAEGDT, Mme Amélie DAVID, M. Jean Pierre MASBOU,

Maires présents :

Procurations : M. Emmanuel DESTRUDEL donne procuration à M. Eric CABRIT, Mme Myriam DEMAEGDT donne procuration à M. Olivier DELANGE,

Mme Anne TREBOSC a été nommée secrétaire de séance.

Avant l'ouverture de la séance, la SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) ENERCOA est venue présenter son institution et comment il pourrait nous accompagner à l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit des bâtiments administratifs et techniques à FOISSAC et sur des friches propriété du SIEF sur la commune de Sainte Croix.

ENERCOA propose d'assumer le projet financièrement, elle fait les travaux et les investissements et verserait un loyer au SIEF. Le syndicat devrait aussi devenir actionnaire d'ENERCOA.

Une réflexion est en cours au sein de nos équipes pour suppléer aux dépenses énergétiques.

Après avoir remercié les intervenants d'ENERCOA, M. le président remet les médailles du travail à deux agents qui sont : M. François BOUISSAC et M. Marc DUMAS. Tous les deux reçoivent la médaille d'argent (20 ans). M. BOUISSAC pourra recevoir les suivantes (25 ans et 30 ans) très prochainement.

Le président remet le diplôme et la médaille à chacun d'eux et remercie les employés.

Il ouvre la séance à 21h40 et propose de nommer le ou la secrétaire de séance.

Anne TREBOSC a été nommée à cette fonction.

Serge MASBOU annonce les excusés pour cette réunion du 27 septembre 2022 : M. Emmanuel DESTRUDEL donne procuration à M. Eric CABRIT, Mme Myriam DEMAEGDT donne procuration à M. Olivier DELANGE.

M. Hervé TASTAYRE, 1^{er} Vice-président, M. Yves VILLE, M BARENTIN Daniel, M. Emmanuel DESTRUDEL, M RODEGHIERO Christophe, M GRES Olivier, M Mme Myriam DEMAEGDT, Mme Amélie DAVID, M. Jean Pierre MASBOU sont excusés.

Il propose de passer à l'approbation du compte rendu du dernier Conseil Syndical (21 juin 2022) et demande si quelqu'un a des remarques.

Le Conseil Syndical adopte à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 21 juin 2022, le vote se décomposant comme ci-dessous :

Pour : 18
Contre : 00
Abstention : 00

I – DÉLIBÉRATION : Instauration du RIFSEEP après avis du CDG Aveyron.

N°2022-023

M. le Président propose de poursuivre la procédure d'instauration du RIFSEEP suivant les conditions définies dans la délibération 2022/003 pour les agents titulaires présents dans la collectivité et présente au vote sa mise en place à compter du 01 Octobre 2022.

Le Comité Technique Départemental ayant émis un avis favorable lors de sa séance du 01 juin 2022, Serge MABOU propose l'instauration au 01 Octobre 2022.

Le Président, après rappel des modalités, soumet son approbation à l'assemblée délibérante.

A l'issue des débats, les membres présents du Conseil Syndical adopte à l'unanimité l'instauration du RIFSEEP.

18 Pour 0 Contre 0 Abstention

II – DÉLIBÉRATION : Mise en place d'une Commission de suivi du Périmètre de Protection.

N°2022-024

Monsieur le président rappelle le dispositif d'instauration des périmètres de protections, il cite l'avancement du dossier et notamment les travaux d'instauration des Périmètres de Protection engagés et finalisés en 2019.

Il rappelle les termes de l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2017, citant les dispositions du code de l'environnement qui imposent au Syndicat Intercommunal des Eaux de Foissac la réalisation d'une fiche de procédure de suivi qui est en cours de rédaction par les services.

Sur cette disposition, le président propose de mettre en place une commission de suivi.

Cette commission aura pour but :

- De suivre visuellement que les dispositions de l'arrêté préfectoral soient respectées notamment sur les communes de NAUSSAC, CAUSSE ET DIEGE, CAPDENAC et SONNAC ;
- De signaler et informer les agents et la direction du SIEF ;
- D'émettre un avis et/ou engager des procédures administratives avec l'appui du Président.
- D'identifier les points à améliorer

Il soumet aux membres présents de constituer cette commission et d'en fixer le nombre d'intervenants à quatre maximums sous l'administration du président.

A l'issu des débats, les membres présents du Conseil Syndical adopte à l'unanimité la mise en place de cette commission de suivi du Périmètre de Protection.

Les votes sont répartis comme suit :

18 Pour

0 Contre

0 Abstention

III – DÉLIBÉRATION : Nomination des membres de la Commission de suivi du Périmètre de Protection.

N°2022-025

Au vu de la délibération 2022/23 du 27 Septembre 2022 instaurant une commission de suivi des périmètres de protection du champ captant du SIEF,

Le président propose aux membres présents de constituer cette commission de suivi du Périmètre de Protection.

Serge MASBOU fait appel à candidature pour les quatre postes.

Se présentent et sont déclarés élus :

- M Claude JOULIE
- M Claude MIQUEL
- M Eric CABRIT
- M Sebastien ISSALIS

Les votes sont répartis comme suit :

18 Pour

0 Contre

0 Abstention

IV – DÉLIBÉRATION : Ouverture et/ou Réduction de crédits – section fonctionnement et investissement.

N°2022-026

Le Président indique que des mouvements de crédits doivent être appliqués dans la section fonctionnement et investissement suite à plusieurs décisions, notamment :

- Déblocage d'un nouvel emprunt
- L'achat d'un nouveau véhicule
- L'ajout de crédit concernant la déclaration annuelle de la redevance Pollution. AEAG

Il propose de régulariser cette situation par décision Modificative ci-dessous :

Décision Modificative 01 : *Transfert ou réduction de crédits – section fonctionnement et investissement*

Virement de crédit- Section fonctionnement et investissement

SYNDICAT INTERCOMMUNALITE DES EAUX DE FOISSAC

Le Garric - 12260 FOISSAC

SIRET : 251 200 549 00052

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 014 701249 DECLARATION 2022	0,02		REDEVANCE POLLUTION AEAG MANQUE 2 CTS SUR BP
D F 022 022		3 000,02	
D F 66 6688	3 000,00		FRAIS DE DOSSIER EMPRUNT
D I 21 21561 32		10 000,00	
D I 21 2182 63	20 000,00		ACHAT CAMION 33KE + MATERIELS DIVERS SOIT TOTAL DE 40KE SUR OP
R I 16 1641 104	10 000,00		DEBLOCAGE PARTIEL EMPRUNT DANS LES 4 MOIS

Serge MASBOU invite le Conseil Syndical à se prononcer sur la décision modificative proposée.

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité des présents la décision modificative leur ayant été présentée avec la répartition suivantes en nombre de voix :

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

V – DÉLIBÉRATION d'intention de transmission électronique des actes de commande publique.

N°2022-027

Serge MASBOU informe le conseil syndical que, le SIEF ayant signé une convention de dématérialisation avec la préfecture pour l'envoi des actes au contrôle de la légalité, celle-ci ne mentionne pas les marchés de commande publique.

Dans la continuité de la réduction de la consommation des collectivités, il convient de signer, par un avenant, ladite convention afin de transmettre ces documents de manière dématérialisée.

Après délibération, le Conseil Syndical vote « pour » à l'unanimité des présents et donne pouvoir à M. le Président à signer l'avenant à la convention et ceux à venir pour la durée du mandat.

18 Pour

0 Contre

0 Abstention

QUESTIONS DIVERSES

1. Publication des Actes Administratifs (nouvelle procédure)

Vous avez déjà reçu l'information en Mairies sans doute, mais nous voulions faire un rappel de la réforme de la publication des Actes. N'ayant pas pris de délibération contraire avant le 01 juillet 2022, nous acceptons la publication de manière Dématérialisée.

Nous avons commencé à publier sur le site internet du SIE de FOISSAC les comptes rendus et délibérations des Conseils. (depuis 2021 pour le moment).

2. Portail Client OMEGA

Marilyn et Ophélie ont suivi une formation complémentaire sur les projets de Gestion Relation Client OMEGA. Après avoir rencontré le commercial, il existe la possibilité de mettre en place un portail d'accès pour les abonnés qui consisterait à un compte en ligne par abonnés avec accès à ses factures, ses consommations, une messagerie en ligne. Le SIEF déciderait des accès qu'il pourrait donner à ses abonnés. L'investissement est de 4 600 € puis 1 000 € annuel soit 0.31€/abonné.

Une subvention serait possible via France Relance, à vérifier quand même car le dispositif devait être renouvelé au-delà du 01 juillet 2022. A suivre en 2023.

3. Bilan étude LEYTON

Le SIE de FOISSAC a interrogé ce groupe toujours dans l'idée d'optimisation du budget de fonctionnement notamment sur les cotisations salariales. Au départ, CTR (du même groupe) que nous avons sollicité pour la TCFE, qui nous avez parlé de ce groupe spécialisé dans les ressources humaines.

Suite à l'étude de notre dossier, il serait possible d'optimiser les cotisations avec la réduction FILLON sur les contrats de droit privé. En résumé le gain possible sur trois années serait de 28 950€ soit un gain annuel de 8 000€.

Mais attention, il y a des conditions, le salaire doit être inférieur à 1,6 SMIC et il faut adhérer à l'assurance chômage. A ce jour, le SIEF en tant que collectivité ne cotise pas au chômage. Mais du fait de notre statut d'EPIC, nous pourrions le faire.

La convention avec LEYTON est d'une durée de trois ans. Le gain pourrait être plus intéressant dans trois ans.

La Direction et Serge MASBOU voulaient l'avis des élus avant de poursuivre la démarche.

4. Déplacement canalisation « Le Cros » à SAINTE CROIX

L'abonnée a demandé à ce que les agents viennent tracer la conduite qui passe dans son terrain.

Bilan : elle souhaite que le SIEF déplace la conduite pour construire une piscine.

Serge MASBOU rappelle aux élus présents de bien noter sur les demandes d'urbanisme AEP et d'électricité voire Service !!

Coût estimé par M. Marc DUMAS : 2 500 € à 15 000 €.

Après débat du conseil, l'avis sera défavorable sur ce dossier.

5. Résultat analyse des CVM

Nous avons terminé la campagne d'analyse des CVM sur les points sensibles que nous avons identifiés avec le cabinet ALTEREO.

Au printemps : 1ère analyse, tout dans les normes

Fin juin : 2 / 4 supérieurs à la norme de 0,5.

En août : 2 / 4 supérieurs à la norme de 0,5.

La non-conformité des 2 points amène à une obligation de travaux d'ici 1 an.

Le SIEF va solliciter l'agence de l'Eau et la Région pour avoir des aides à la mise en conformité, nous sommes les précurseurs et avons de bon espoir d'aide possible au financement de travaux. Petit rappel, le SIEF s'est porté volontaire à cette étude.

La prochaine étape va consister en l'information des abonnés et réflexion sur les travaux à venir.

6. Etiage et suivi de la Diège

Le SIE de FOISSAC surveille régulièrement le niveau de la Diège.

Nous pouvons prélever 2 000m³/jour du 21 juin au 25 septembre (arrêté e 2017).

A Capdenac, la convention nous autorise à prélever 1 600m³/jour et nous avons aussi l'interconnexion avec MONTBAZENS.

Cette été, Capdenac, nous a averti qu'il ne pourrait plus nous fournir l'ensemble de ces 1 600 m³.

Nous avons pris 800m³ puis ensuite il nous a été demandé de diminuer à 400m³ pour des raisons propres à leur fonctionnement sans plus de précision.

La convention avec Capdenac n'est plus respectée aujourd'hui.

A Montbazens, nous n'avons rien pris.

A savoir qu'il y a eu une cellule de crise toutes les semaines à Rodez, réunions auxquelles nous avons participées, à distance pour la plupart.

Un abonné de la Tour voudrait ré ouvrir un branchement fermé il y a quelques années.

Suite aux propos «Le SIEF assèche la Diège » qui durent depuis des années, nous avons fait des tests de débit et bilan « nous rencontrons des erreurs d'appréciations avec d'autres collectivités partenaires ».

7. Page Facebook

Les agents administratifs ont l'idée de créer une page Facebook pour faire un peu de communication sur le travail des agents. Il serait possible par exemple de faire un point le vendredi de ce qui a été fait dans la semaine, par exemple, réparations fuites, travaux, facture en préparation....

8. Début des travaux sur station de pompage et aux réservoirs

Le début des Travaux à la Station devrait commencer le 17 Octobre 2022 et s'étaler jusqu'au 01 avril 2023. Au Cabanou, à Naussac, début prévu en Décembre2022 pour se finir au mois de Mai 2023 environ.

9. Non valeurs (Spanc et Eau)

Le montant des Non Valeurs du SPANC sera de 188,75 €. A noter, le SIEF est en attente du bilan de Clôture du SPANC des Services de Gestion Comptable de Villefranche de Rouergue.

Le montant des Non Valeurs de l'EAU sera de 10 017,76 €.

M. le président demande à l'assemblée si d'autres questions sont à apporter par les membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé M. le Président lève la séance à 23 h 40.

